

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Duodi, 12 messidor, an V.

Vendredi, 30 juin 1797 (*v. st.*)

(N^o. 42.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

IRLANDE.

Dublin, le 17 juin (29 prairial). Une lettre d'Enniskillen, datée du 12, porte que dans les comtés de Fermanagh et de Donegal, l'insurrection tire à sa fin, sur-tout depuis l'arrestation de quelques-uns des chefs. Fréquemment la force armée y fait des perquisitions pour découvrir des armes ; et toutes les fois qu'on en trouve de cachées dans une maison, elle est sur-le-champ mise à feu.

Hier, nous avons reçu de Kinnegad, dans le comté de Westmeath, des avis qui nous annoncent qu'une troupe de soldats reçut ordre de se rendre à la maison d'un particulier, chez lequel on étoit informé qu'il se trouvoit des armes cachées. A l'arrivée de cette troupe, les gens de la maison firent feu sur elle par les fenêtres : aussitôt les soldats enfoncèrent les portes, tuèrent un homme ; et après avoir saisi les armes, réduisirent la maison en cendres.

Hier, huit personnes accusées d'être de la société des Irlandais-Unis, furent amenées ici pour être jugées. Lorsqu'on les arrêta, elles étoient à délibérer en pleine assemblée ; on leur a saisi des papiers de grande importance.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 20 juin (2 messidor.) Suivant des avis de Milan, en date du 7 juin, le traité définitif de paix entre l'Autriche et la France, a été signé, le 31 mai, à Montebello, par le marquis de Gallo et le comte de Meerfeld, d'un côté, et les généraux Bonaparte et Clarke, de l'autre ; après quoi, le comte de Meerfeld est parti pour Vienne. On croit que c'est à la suite d'un arrangement convenu entre les plénipotentiaires, que vingt-cinq mille Autrichiens sont partis du Tyrol pour la Bavière, qui, comme on sait, est convoitée depuis long-tems par la maison d'Autriche. La longueur des négociations très-secrètes entre le cabinet de Vienne et le gouvernement français avoit donné quelque inquiétude ; mais actuellement on prétend savoir que l'empereur est assuré d'être amplement dédommagé de la cession des Pays-Bas et de la Lombardie par des possessions beaucoup plus rapprochées, qui rendront la puissance autrichienne plus imposante et plus formidable que jamais. C'est fioc en Italie que se traitent, dans le plus profond secret, les affaires les plus importantes de l'Europe ; qu'on dispose du sort de plusieurs États ; qu'on crée et recrée de nouvelles républiques ; qu'on les amalgame et divise successivement ; qu'on fixe leur gouvernement et leur constitution, etc., etc.

C'est-là que la maison d'Autriche, armée pour détruire la république française, a trouvé le moyen de faire servir amicalement les troupes françaises à l'exécution de ses desseins ambitieux....

Des lettres des bords de la Vistule nous mandent que l'empereur de Russie se propose de visiter, au printemps prochain, ses provinces de la Pologne, et l'on croit qu'à cette occasion il aura une entrevue à Lemberg, avec l'empereur d'Allemagne.

Cologne, le 24 juin (6 messidor). Les curés des provinces de Luxembourg et Limbourg, ainsi que du pays de Stavelot, qui sont du ressort de notre diocèse, et enclavés dans les départemens (français) de l'Ourt et de la Meuse-Inférieure, ont consulté le synode de notre archevêché, sur la déclaration exigée par la loi relative au culte ; ils ont reçu pour réponse qu'ils pouvoient, en toute sûreté de conscience, se soumettre à cette déclaration.

FRANCE.

Aix, le 24 prairial (12 juin). Les jours de la justice sont arrivés ; elle vient de fixer son glaive vengeur sur la tête des coupables. S'il faut gémir sur les écarts auxquels l'humanité est sujette, et plaindre le sort de tant d'insensés livrés aux plus horribles passions, reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire que les lois, reprenant toute leur force, frappent les hommes pervers, et donnent ainsi à tous ceux qui seroient tentés de les imiter, le salutaire exemple d'une effrayante et juste punition. Trois individus résidant en cette ville, convaincus de s'être rendus armés au quartier de Sainte-Marthe, et d'avoir massacré, dans un cabaret, un jeune homme, ont été condamnés à la peine de mort, le 22 de ce mois. Ces trois scélérats se sont pourvus en cassation, pour prétendues violations de forme : c'étoit le seul moyen qui leur restoit pour prolonger leur vie d'un mois de plus.

Deux autres individus d'Aubagne, convaincus d'avoir assailli et violemment maltraité deux citoyens paisibles ; de s'être ensuite réunis à un attroupement de montagnards, et d'avoir fait feu sur la force armée qui étoit chargée de mettre à exécution divers mandats d'arrêts, ont été condamnés à huit ans de fers.

F. Maigre, dit l'Abbat, de Carpentras, a été condamné à vingt années de gêne. Sous le règne de la terreur, ce scélérat étoit le grand pourvoyeur des antropophages compo-

tant la commission d'Orange, établie par le féroce Maignet. Non content d'arrêter et d'incarcérer les victimes, il les conduisoit jusqu'au pied de l'échafaud. L'amnistie avoit voilé tant de cruautés, et dispensé les lois de les punir; mais il est impossible au scélérat de renoncer au crime. A peine, après le fameux 13 vendémiaire, le célèbre Fréron parut dans ces contrées, que F. Maigre se livra à tous les excès du sans-culotisme révolutionnaire. A la tête d'une compagnie de frères et amis, il faisoit des incursions dans les villages; il y mettoit à contribution les personnes aisées; il arrêtoit et emprisonnoit à son gré ceux qui lui déplaisoient; il exerçoit enfin les brigandages les plus affreux: c'est pour ces derniers faits qu'il a été condamné. Le *journal des Hommes Libres* et l'*Ami des Lois* (dont les trois municipalités de Marseille poursuivent chacune à part les rédacteurs, comme calomniateurs impudens, pour avoir publié que les Marseillais et les habitans d'Aubagne avoient insulté Bonaparte et sa famille), ne manqueront pas de nous calomnier aussi, en annonçant que nous persécutons et assassinons les patriotes.

Marseille, le 29 prairial (17 juin.) Le zèle et l'empressement que le public a témoignés aux dernières fêtes de Pâques, se sont renouvelés ces jours-ci à l'occasion de la Fête-Dieu. Nos églises ont été très-fréquentées; dans cette circonstance comme dans la première, tout s'est passé avec beaucoup de recueillement et de décence; point de fanatisme ni de tumulte: le bon ordre et la dignité ont marché à côté de la religion.

Chaque pays, chaque canton a ses habitudes particulières, ses plaisirs locaux, que la tradition transmet, que certains jours ramènent, que l'usage sanctionne, et dont la mode même s'empare. Avant que la terreur révolutionnaire nous eût assujettis à son code de rapines et de meurtres, la coutume à Marseille étoit de passer les fêtes de la Pentecôte, en petites courses: les plus habituelles étoient, pour les gens peu aisés, la visite de la Sainte-Baume, qu'on faisoit sur des ânes et des charettes; et pour les gens riches et du bon ton, le voyage de Saint-Pons, qu'on faisoit à cheval ou en voiture. Cette année, les parties de Saint-Pons se sont renouvelées. Ceux qui entreprenoient autrefois ce pèlerinage d'amour, alloient voir à Gemenos les travaux symétriques de l'art; et à Saint-Pons, les sites pittoresques de la nature: nos voyageurs n'ont vu à Gemenos, que les ravages du jacobinisme exercés par la main des exclusifs sur les jardins, le parc et le château, etc. etc. Saint-Pons qui ne possédoit rien qui pût exciter l'avidité des sans-culottes, leur a offert, comme par le passé, ses eaux limpides, son riant côteau, son délicieux vallon. Les courses n'ont pas été aussi nombreuses qu'autre fois; c'est bien assez que quelques personnes se soient hasardées à les faire.

Des francs-maçons, des initiés et du rôle qu'ils ont joué dans la révolution française.

On m'a fait prendre l'engagement de parler de la maçonnerie, et de son influence réelle ou prétendue sur les événemens de notre révolution. Les faits et les rapprochemens singuliers contenus dans un ouvrage qui a pour titre *le Tombeau de Jacques Molay*, ont frappé plusieurs personnes, et leur paroissent mériter quelque examen.

Je déclare d'abord que je suis entré fort ignorant dans les loges où l'on donnoit *la lumière*, et que je n'en suis pas devenu plus éclairé. J'y ai trouvé quelque fois de l'agrément,

jamais *la lumière* qu'on m'avoit annoncée, et très-souvent l'ennui dont on ne m'avoit point parlé. Si je n'ai rien appris dans les loges, j'ai vu, en revanche, de très-profonds adeptes qui ont voulu vaincre plus d'une fois mon incrédulité sur les merveilleux secrets dont ils se disoient possesseurs. J'ai connu particulièrement un très-riche financier qui ne croyoit pas l'être assez. Il a fait de l'or trois ans, et il est mort ruiné. J'ai été lié avec le feu comte de Milly, de l'académie des sciences. Il m'a dit plus d'une fois, en confidence, que la vie naturelle de l'homme pouvoit être de quatre ou cinq cens ans, avec un bon régime, et le secours d'un élixir dont il me fit présent. Le comte de Milly est mort dans le village de Chaillot, à cinquante-trois ans; et comme on peut croire, j'ai fait peu d'usage de l'élixir qui avoit de si belles propriétés. Je me suis trouvé en France et hors de France avec des gens qui croyoient de très-bonne foi aux évocations, aux apparitions, aux communications journalières des puissances célestes avec l'homme. J'ai eu de plus une longue discussion avec le fameux Cagliostro qui prédisoit à M. le cardinal de Rohan qu'il seroit premier ministre; au malheureux d'Espresmenil, qu'il seroit contrôleur-général des finances, et qui, après trois mois de promesses aussi magnifiques, fut renfermé à la bastille d'où il ne s'est échappé que pour disparaître dans le château Saint-Ange.

Je me suis quelquefois demandé avec surprise comment des hommes d'esprit étoient dupes de semblables charlatans, et par quel charme ils se laissoient entraîner dans des associations secrètes où nulle découverte réelle ne dédommage de toutes les cérémonies puérides dont on est le spectateur. Je n'en avois jusqu'ici trouvé que deux causes, l'ennui et la curiosité, ces deux grandes maladies de l'esprit humain qui sont particulières à toutes les classes de la société.

M. Cadet Gassicourt, auteur d'une nouvelle *Histoire des Initiés anciens et modernes*, assigne un autre but à ces associations; il les croit composées d'hommes qui veulent changer la face du monde et qui ont juré la mort de tous les rois. Les loges maçonniques de l'Europe, présidées, selon lui, par cent huit chefs, seuls dépositaires du vrai secret, renfermoient tous les élémens de la révolution qui a déjà bouleversé la France et qui menace encore tous les empires. Là, se forgent les poignards des régicides; là, se prépare l'*acqua toffana*, le plus subtil de tous les poisons que les initiés distribuent à leurs ennemis; là, pour tout dire enfin, s'est élevée la secte infernale des jacobins qui avoient mis à leur tête le duc d'Orléans, grand-maître de toutes les loges de France. L'auteur ajoute que le duc de Sudeurmanie joue, dans le Nord, le même rôle que notre infame Philippe-Egalité; qu'il est, comme ce dernier, le chef de la maçonnerie, qu'en conséquence il a payé l'assassin Ankastrom pour tuer le feu roi de Suède, et qu'il a deux fois attenté aux jours de son pupille qui règne aujourd'hui. Le duc de Bedford, en Angleterre, fait des projets aussi coupables; et d'un bout de l'Europe à l'autre, en un mot, tout ce qui s'est fait d'extraordinaire depuis 1789, n'est que l'ouvrage des franc-maçons.

On cherche les preuves de ces assertions si étranges, on ne trouve que des oui-dire, des récits de gazettes et des autorités suspectes. L'auteur a montré plus d'esprit et d'imagination que de choix et de critique.

Mais quel est ce grand motif qui arme tous les maçons contre les monarques? C'est l'ardeur de venger la mort de Jacques Molay, dernier grand-maître des templiers. Les templiers, pères des francs-maçons, qui ont à leur tour enfanté les jacobins, furent jadis initiés, dans l'Asie, à

tous les mystères du vieux de la Montagne, et les transmirent à leurs descendans. Voilà pour les jacobins et les satellites de Babœuf, une généalogie bien illustre et toute chevaleresque ! On leur annonce de plus que Jacques Molay a indiqué, dans son testament *secret*, plusieurs endroits, en Europe et en Asie, où sont cachés de grands trésors : ces dépôts sont très-nombreux, dit-on, dans l'île de Candie. Il est à souhaiter que le testament du grand-maître tombe entre les mains de Bonaparte, aujourd'hui maître des états de Venise : il fera exploiter, au profit de nos finances, cet héritage de Jacques Molay et du vieux de la Montagne.

Ces grandes merveilles annoncées par M. cadet de Gassicourt, étoient déjà connues en partie : il n'a fait que répéter plusieurs ouvrages allemands et français. C'est à propos de ces faits invraisemblables, qu'on peut citer le vers de Voltaire :

Un peu de vérité, fait l'erreur du vulgaire.

En effet, on peut voir dans tous les livres écrits sur la maçonnerie, que beaucoup de ses membres vénèrent la mémoire des templiers, et maudissent celle de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII, leurs détracteurs. On a tout confondu à cet égard. J'ai lu dans une vie du duc d'Orléans, que lorsqu'il fut reçu grand-maître de l'ordre maçonnique, il avoit percé d'un poignard le portrait de Louis XVI, et juré sa mort. La cérémonie usitée en pareil cas pour Philippe-le-Bel, a trompé l'historien : d'ailleurs, le duc d'Orléans étoit chef des loges à une époque où la monarchie paroissoit inébranlable, au milieu des opinions héréditaires qui la défendoient depuis quatorze cents ans.

Si je ne puis croire que la maçonnerie ait fait naître la révolution, je ne doute pas qu'elle n'en ait aidé les premiers mouvemens : elle offrit des points de réunion aux factieux. C'est là qu'ils se rallièrent autour d'un prince qui donnoit des espérances à tous les vices. Des conciliabules politiques se tinrent fréquemment dans les loges qu'il présidoit, avec ses agens. Les conjurés orléanistes, à l'aide des usages maçonniques, depuis long-tems tolérés sans danger, purent facilement se dérober aux yeux d'un gouvernement qui n'avoit rien prévu, et dont les éternelles inconséquences favorisoient contre lui-même, toutes les entreprises du crime audacieux. Voilà ce qui est très-vraisemblable ; et si M. Cadet-Gassicourt n'avoit pas poussé plus loin ses conjectures ; s'il avoit recueilli avec soin les anecdotes secrètes de cette première époque de nos malheurs, il eût pu faire un ouvrage utile, digne de son esprit et de son talent.

Mais il s'attache de préférence aux opinions les plus singulières. Les jésuites lui paroissent complices des francs-maçons dans la révolution française. L'esprit de ces premiers, si on veut l'en croire, s'est aussi répandu dans les clubs des jacobins ; que dis-je ? il gouverne en ce moment les principales cours de l'Europe, et même le directoire qui, à coup sûr, ne s'en doute pas. Cette opinion est plus bizarre que toutes les autres ; et, malgré les accusations élevées contre le corps qui a produit les Bourdaloue, les Brumoy et les Porée, il est certain que, dans ces derniers tems, leurs successeurs étoient plutôt en France les soutiens que les ennemis de la puissance royale. C'est une vérité reconnue même des philosophes qui ont le plus déclamé contre les prêtres et les rois. Ont sait aussi qu'un franc-maçon étoit presque un hérétique aux yeux des jésuites, et qu'ils réprouvoient en public et en secret toutes les associations mystérieuses dont

il est question. Je ne connois pas de plus forte preuve contre l'opinion de M. cadet Gassicourt, et je ne crains point d'être démenti.

D'ailleurs, qui se persuadera jamais que toutes les victimes de la révolution aient été immolées aux manes de Jacques Molay, et que le génie des templiers, après tant de siècles, exerce, du fond de leur tombeau, une si terrible influence ! Non, il a fallu des causes plus puissantes pour détruire l'ordre social jusques dans ses fondemens, et pour faire sortir du cœur humain tant de crimes inconnus jusqu'à ce jour. La maçonnerie ne peut avoir eu qu'une foible part à de si grands événemens. Disons de plus que les vrais adeptes, que les maîtres en maçonnerie, que l'on fait disciples des templiers, ont de bien plus hautes prétentions que celles-là. Leur science est pour le moins contemporaine du premier hermès. Ils sont les héritiers des mages, et toute la sagesse de l'ancienne Egypte est entre leurs mains. C'est en effet au pied de ces mystérieuses pyramides chargées d'emblèmes et d'allégories, c'est dans les fanges du nil que sont nées toutes les superstitions qui ont infecté l'univers. Pourquoi ces superstitions semblent-elles renaître dans plusieurs contrées de l'Europe ? Pourquoi voit-on s'élever de toutes parts tant de sectes d'illuminés, qui cherchent encore l'agent universel, le remède universel et la transmutation des métaux ? Comment ces erreurs s'accroissent-elles sans cesse en dépit des progrès de la bonne physique ? Cette question est assez importante. Elle fera le sujet d'un second article.

F.

(La suite à demain.)

AUX RÉDACTEURS DU MÉMORIAL.

Paris, le 11 messidor.

J'ai l'avantage, citoyens, d'être injurié dans le journal des *Hommes-Libres*, N^o. du 10 messidor, avec 2 de mes collègues. Je ne devois pas m'attendre à cet honneur, n'ayant rien fait encore pour le mériter. Le journaliste prétend que j'ai rédigé et envoyé dans le département des Côtes-du-Nord, une pétition qu'on y colporte, pour le rappel des prêtres déportés. Je trouve très-bon que ce galant homme m'injurie, mais je ne voudrois pas qu'il mentit sur les faits. La vérité est que je n'ai rédigé, envoyé, ni fait signer, sur ce sujet ou sur tout autre, aucune des adresses ou pétitions parvenues au conseil des cinq-cents ; que je n'ai pas écrit une ligne pour les provoquer, et que je ne les ai connues que depuis leur arrivée à Paris.

Je vous prie, citoyens, d'insérer ma déclaration dans votre prochain numéro.

F. LIXON, du conseil de cinq cents

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 11 messidor.

La section des Lombards et autres sections circonvoisines demandent que l'église Saint-Leu leur soit conservée, pour l'exercice du culte catholique.

Dumolard rappelle qu'une loi de la convention détermine, pour chaque commune, un certain nombre d'églises. Si celle demandée par les pétitionnaires est comprise dans la

et, la pétition est inutile ; dans le cas contraire, ils doivent la louer.

Palissot répond que le nombre des églises conservées par la loi, à la commune de Paris, est insuffisant. Par exemple, une seule église est affectée pour la population comprise depuis le fauxbourg Saint-Antoine, jusqu'au Marais ; la loi ne satisfait donc pas à la justice.

La pétition est renvoyée à la commission du culte.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur le rapport de Jordan, concernant les ecclésiastiques ; mais le conseil, considérant que ce rapport est intimement lié à celui présenté postérieurement par Dubruel, sur le même objet, arrête que les débats s'ouvriront sur les deux à-la-fois, et ajourne en conséquence à trois jours après l'impression du dernier rapport.

Boissy-d'Anglas propose de statuer aujourd'hui sur les modifications que doit subir la loi du 9 floréal concernant les ascendans d'émigrés.

Vaubanc : l'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général. Betz vous a proposé hier la suspension de la vente des biens nationaux dans la Belgique : si nous ne nous empressons de passer à l'ordre du jour sur cette proposition, c'est alors qu'on pourra nous accuser avec justice d'entraver le service public. Je demande la priorité de la discussion pour les finances. Accordé.

Tarbé prend en conséquence la parole sur le projet de Gibert, tendant à admettre les inscriptions en paiement d'une partie du prix des biens nationaux. Je loue, dit-il, les intentions de Betz, mais elles me semblent dictées plutôt par l'amour exclusif des Belges, ses compatriotes, que par l'attachement que nous devons à tous les Français en général. En déclarant que la vente des biens nationaux de la Belgique, en inscriptions, chargerait le trésor public d'une dette de quatre cent millions, Betz a confondu les inscriptions avec un papier-monnaie. Il a supposé encore que les six cent millions en inscriptions provenant de la vente des biens de la Belgique, seroient négociés par la trésorerie ; et que subissant vingt-trois pour cent de perte, ils ne produiroient, en dernier résultat, que deux cent millions. Mais d'abord ces six cent millions en inscriptions diminueront d'une somme égale la dette publique : en outre, ces inscriptions perdant à-peu-près un tiers, l'estimation des biens sera portée, par la voie des enchères, à plus de neuf cent millions ; voilà donc encore une diminution considérable dans les charges du trésor public.

L'opinant établit ensuite que la vente des biens nationaux est la plus grande ressource que puisse avoir l'Etat. Le législateur doit donc s'attacher à la favoriser : c'est la confiance dans le gouvernement qui seule peut l'accélérer. Dans le dernier trimestre, elle a produit 13 millions en numéraire ; tandis que dans le précédent, elle n'avoit donné que 8 millions. Enfin, le plus sûr moyen d'attacher les Belges à la république, est de les rendre propriétaires d'une espèce de biens dont le gouvernement seul peut leur garantir la jouissance. Tarbé termine en votant pour l'adoption du projet de la commission des finances. — Ce discours sera imprimé.

Potiez, de l'Oise, parle dans le même sens. Il prétend que les biens nationaux de la Belgique, en y comprenant

les forêts nationales dont Betz n'a point parlé, s'élèvent à la valeur de 2 milliards 300 millions ; ce qui fait dans le calcul de Betz, qui n'a porté leur valeur qu'à 600 millions, une erreur de 1700 millions. (Betz sourit.) L'opinant attribue ensuite à la motion inconsiderée de son collègue, la baisse subite des inscriptions : elles sont tombées à 20 liv. Il vote comme Tarbé.

Betz répond que les intrigues de l'agiotage ne doivent pas empêcher un représentant de proclamer son opinion à la tribune. Si les inscriptions sont baissées depuis hier, c'est précisément parcequ'elles sont dans les mains des agioteurs qui les font monter ou tomber à leur gré. Au reste, il n'a parlé, dit-il, dans ses calculs, que des biens disponibles de la Belgique ; et ses calculs restent donc justes. Quoiqu'il en soit, si le mode proposé par la commission prévaut, tous les biens de la Belgique pourront, selon Betz, être achetés avec les bons délivrés aux moines, et le trésor public ne recevra point un écu.

L'opinant persiste dans ses conclusions.

Gibert : il ne s'agit pas de balancer ici l'actif et le passif de la Belgique ; la question est de savoir si l'on peut suspendre, sans paralyser le service public, la vente des biens nationaux.

Non, non, s'écrie-t-on.

Plusieurs voix, fermez la discussion.

Bonaventure : la question est trop importante, je demande l'ajournement.

Fabre, de l'Aude, j'invoque, avant tout, la question préalable sur toute proposition tendante à suspendre la vente des biens nationaux.

Un grand nombre de membres : appuyé.

Le conseil adopte la question préalable réclamée par Fabre, et ajourne le reste à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-APFRIQUE.

Séance du 11 messidor.

Les résolutions suivantes sont approuvées.

1^o. Celle qui abroge la loi du 21 floréal, an 4, en ce qu'elle exclut les étrangers de Paris, de Vendôme et des communes frontières.

2^o. Celle qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire d'Ambert (Puy-de-Dôme), tenue le 4 floréal, et annulle celles qui ont eu lieu le 30 germinal.

3^o. Celle qui réunit à la police correctionnelle de Porrentruy le canton de Montbeillard.

Le conseil rejette, comme incomplète, la résolution relative aux vols de deniers publics, faits aux receveurs ou percepteurs.

Goupil-Préfeln combat ensuite la résolution du 18 floréal relative aux transactions entre particuliers, passées antérieurement à la dépréciation du papier-monnaie : Barreau parle au contraire en faveur de la résolution. La décision est ajournée.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44 ; CUCHET, rue et Hôtel Serpente ; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois ; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour un an.